

LE COACHING : ENTRETIEN DE GUY ROUQUET AVEC ELSA ROUDEN ET LOUIS SAN

«La profession de coach n'est pas réglementée.»

«Le mot coaching est à la fois fourre-tout et attrape-tout.»

Elsa Rouden et Louis San.- *Le coaching n'est-il pas synonyme d'infantilisation de l'individu, dans la mesure où le coaché, bien souvent, reçoit des conseils de « bon sens » qui pourraient être prodigués par un parent ou un proche ?*

Guy Rouquet.- Le coaching est une profession non réglementée. N'importe qui peut s'autoproclamer coach. Terme emprunté à l'anglo-américain, et au sport plus particulièrement. Terme qui fait chic et moderne, mais qui recouvre des exercices bien différents. En France, il a investi d'abord le domaine du football et de la natation, remplaçant le mot entraîneur. Puis il s'est généralisé aux autres disciplines sportives avant de recouvrir d'autres domaines de la vie sociale. Plusieurs personnalités politiques ou appartenant au monde des affaires ont un coach privé, personnel, mais de nombreux particuliers recourent aussi à un coach pour gérer le quotidien comme ses aléas. Cela va de la gestion du travail ou du stress avant un examen comme de celle de l'organisation de ses vacances, de ses rapports amoureux ou de la façon d'apprendre à son chien d'être «propre» ou de traverser la rue... De ce point de vue il est certain que l'individu donne souvent le sentiment d'être assisté et infantilisé. Comme s'il était incapable de se prendre en main. Pour expliquer le développement de cette pratique, il y a plusieurs raisons, mais il est certain que le délabrement des liens sociaux et familiaux en est un, capital.

Elsa Rouden et Louis San.- *On dit que les psychologues s'intéressent au passé de leur patient, à des problèmes liés à leur vécu tandis que les coaches se focalisent sur le futur de leur client et les solutions à leur présent. Etes-vous d'accord avec cette distinction ?*

Guy Rouquet.- Oui et non. Il est certain qu'un psychologue a pour fonction d'aider le sujet à surmonter ses peurs, phobies, angoisses sur le plan personnel comme relationnel. A les surmonter ou à composer avec elles après les avoir bien repérées et peut-être comprises. Le but est qu'en trouvant ou retrouvant son équilibre, la personne qui était en souffrance puisse aller de l'avant. Le coach ne s'inscrit pas dans une démarche thérapeutique, son registre est autre, c'est celui du développement personnel: le sujet est sain, a des ressources, il est censé pouvoir faire plus ou faire mieux. C'est ce que à quoi ce dernier aspire, ce qu'il demande en fait. Dès lors, le coach vise avant tout la performance, avec le risque bien sûr de pousser son client à lui vouer un véritable culte et, par conséquent, de le conduire à pousser ou repousser sans cesse ses limites, tellement même que la «machine» physique ou cérébrale «implode» ou «explose» parfois.

Elsa Rouden et Louis San.- *Sébastien Night, qui se proclame coach en séduction, demande à ses coachés la somme de 8.000 euros pour apprendre à draguer. Sommes-nous là dans le charlatanisme? A partir de quel montant faut-il se méfier ?*

Guy Rouquet.- Rien ni personne n'oblige quelqu'un à consulter un coach, y compris «pour apprendre à draguer». La profession est exercée dans le cadre d'un vide juridique. Si un coach propose de pareils services, et les tarifie de la sorte, c'est qu'il y a une demande, «un marché». Je le déplore avec vous, car le fait est symptomatique d'un malaise grandissant au sein de la société. J'imagine qu'en parallèle il existe ou existera bientôt des formes de coaching pour apprendre à décourager les dragueurs... Si des personnes sont prêtes à donner de pareilles sommes pour de pareils services, c'est leur affaire. Espérons que c'est en ayant la garantie d'avoir des résultats: «Satisfait ou remboursé». Tant que ce n'est pas par la Sécurité Sociale, il

n'y a pas lieu de s'indigner ou de se scandaliser, n'est-ce pas? Cela étant, il est clair qu'un client floué par un coach n'aura guère de recours auprès des tribunaux, sauf dans le cas d'une infraction caractérisée au code civil ou pénal. Mais, à cet égard, tout citoyen est soumis aux mêmes règles et articles de loi.

Elsa Rouden et Louis San.- *Isabelle Viant prétend lier « médiumnité, voyance et coaching intuitif », n'est-ce pas un exemple flagrant du fourre-tout qu'est le coaching ?*

Guy Rouquet.- L'association de pareils termes prête à sourire. Mais elle n'est pas due au hasard bien sûr. Il s'agit de « ratisser large », dans une très large fraction de la société, d'une population encline à la superstition, aux solutions magiques, et quelque peu déboussolée par les aléas et fracas de l'époque, tout en donnant ou essayant de donner le sentiment d'une certaine modernité avec le mot «coaching». Oui, le mot est à la fois fourre-tout et attrape-tout.

Elsa Rouden et Louis San.- *L'International Coaching Federation offre une certification internationale à ses membres ; la SFCoach propose quant à elle une titularisation à ses adhérents. Mais le caractère payant de ces attestations ne remet-elle pas en cause leur crédibilité ?*

Guy Rouquet.- Cette certification et cette titularisation n'ont de valeur que par rapport à l'association qui les dispense. Il s'agit d'un business.

Elsa Rouden et Louis San.- *L'appartenance à une association professionnelle suffit-elle à garantir la qualité d'un coach ?*

Guy Rouquet.- Oui et non. Tout dépend de l'association professionnelle, de ses règles, de son éthique, des formations qu'elle dispense, des résultats qu'elle obtient. Mais qui évalue ces résultats? Quelle instance neutre? Avec le coaching, on est dans le même cas de figure qu'avec la naturopathie ou le néochampanisme par exemple. Tout est possible. Parfois le meilleur, mais c'est généralement le médiocre, voire le pire qui se manifeste.

Elsa Rouden et Louis San.- *Il n'existe pas encore de cadre légal encadrant la profession de coach. Ce vide juridique ne profite-t-il pas aux charlatans ? Avez-vous des propositions pour pallier ce manque ?*

Guy Rouquet.- A ma connaissance, la réglementation de la profession par voie législative n'est pas à l'ordre du jour. Mais la prolifération des opérateurs en ce domaine – particuliers et associations – me fait songer à ce qui s'est passé et continue de se passer d'ailleurs avec la réglementation de l'usage du titre de psychologue. Des thérapeutes n'ayant fait aucune étude en médecine ou en psychologie ont investi «le champ psy», y commettant toutes sortes d'erreurs, de fautes, de dégâts et de dommages parfois irréparables. En dernière analyse, il a fallu que le législateur prenne le taureau par les cornes et les dispositions nécessaires. Or il s'agissait carrément d'un problème de santé publique. Avec le coaching, le champ est différent. Il ne s'agit pas de diagnostiquer une pathologie, de traiter une maladie, de se substituer à un professionnel reconnu par les autorités sanitaires et sociales, aux diplômes agréés par l'État. Si la mode du coaching perdure, rien n'est exclu cependant. Notamment suite aux plaintes et signalements pour escroquerie qui commencent déjà à remonter vers des associations comme Psychothérapie Vigilance. Ce qui est significatif d'ailleurs. De nombreuses personnes qui exerçaient comme psychologues savent aujourd'hui qu'elles ne le pourront plus bientôt. Beaucoup se sont reconverties en coaches. Cela dit, je pense qu'il appartient avant tout aux professionnels, compétents, éthiques et sincères, de faire le nécessaire. Certains s'y emploient. Mais, compte tenu de tout ce que je viens de vous exposer, cela relève de la mission impossible.

** Entretien réalisé en mars 2010, à la demande d'Elsa Rouden et Louis San, étudiants journalistes au CFPJ, Centre de formation et de perfectionnement des journalistes de Paris.*